Contexte 4 – Séquence 3

SMS

Séquence 3 :

Prévention de la maltraitance

**Situation professionnelle :**

Vous travaillez à la crèche du Village des générations de Villevêque. Vous devez réaliser le change de Mathéo, 9 mois. En le déshabillant, vous constatez de nombreuses ecchymoses sur sa jambe droite et sur son dos. Une fois le change terminé, vous installez Mathéo sur un tapis de jeu et vous signalez immédiatement vos observations à votre responsable.

**1) Définition de la maltraitance** *(supports : pages 16 à 35)*

*Objectif : Définir la maltraitance*

* À l’aide de passages du roman (pages 16 à 35), construire une définition de la maltraitance :

On peut définir la maltraitance comme tout acte ou comportement physique, verbal ou autre nuisant au bien-être, à l’épanouissement ou au développement de la personne.

Elle touche généralement les personnes « fragiles ». Il faut néanmoins prendre en compte que la maltraitance n’est pas tout à fait la même pour un enfant, une personne âgée ou pour une personne en situation de handicap.

Trois grandes catégories de maltraitance existent :

- la maltraitance physique,

- la maltraitance psychologique

- et la maltraitance financière.

Elles couvrent l’ensemble des publics, même si certaines appartiennent davantage à un public qu’à un autre, ainsi la maltraitance financière est plus menaçante chez les personnes âgées que chez les enfants.

**2) Les signes de la maltraitance** (supports : pages 35 à 37 - 49 – 51 - 74 - 91)

*Objectifs :*

*- Énumérer les signes susceptibles d’évoquer une maltraitance*

*- À partir des extraits de l’œuvre « La Maladroite », présenter les différents types de maltraitance*

* Relever les indices de la maltraitance et les classer dans le tableau en fonction de leur(s) nature(s) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Types de maltraitance****Signes de maltraitance** | **Physique** | **Psychologique** | **Financière** |
| Mère qui tape  | X (p.35) |  |  |
| Douche froide lorsqu’elle a cassé 1 verre. Elle criait ss la douche, est ressortie trempée, la robe collait au corps, elle grelottait, est allée seule ds sa chambre | X (p.36) |  |  |
| Père qui frappe le genou de Diana (série de petits coups de poings très secs). Diana qui ne dit, qui encaisse les yeux baissésArthur est figé de peur | X (p.37) |  |  |
| Enflure sous l’occiput, bleus, marques sur le cou, bras jambes | X (p.49)  |  |  |
| Les semaines suivantes, elle avait très svt des petites marques sur les bras, les jambes, ds le cou… | X (p.49) |  |  |
| Diana était forte et courageuse. Hein, Diana ? |  | X (p.51) |  |
| Le médecin légiste constate une énorme trace violette en épi de blé sur tte la colonne vertébrale. Son corps était couvert de traces, de bleus, de cicatrices, de brûlures, + ou - anciennes | X (p.74) | X (p.74)Explications de Diana = manipulation |  |
| Répète ce que ses parents lui demandent « Non, non », « je suis tombée », « je me suis cognée », « je suis très maladroite »  |  | X(p.77) |  |
| « on ne la voyait pas », «  pas le droit de jouer avec elle », « journées entières dans sa chambre », « elle pleurait », « elle était punie si elle se levait la nuit pour manger quand ils l’avaient privée de dîner ou si elle faisait pipi au lit »  | X (p.91) | X (p.91) |  |

**3) Les facteurs à l’origine de la maltraitance**

*Objectif : Repérer les situations à risques, les facteurs pouvant être à l’origine de situations de maltraitance : facteurs institutionnels, facteurs liés au personnel, à l’usager…*

3.1) Les facteurs liés à l’enfant et aux parents

* Relever les facteurs à l’origine de la maltraitance liés à l’enfant ou aux parents (pages 11 à 18)

 3.1.1) Les facteurs tenant à l’enfant

Certaines études semblent désigner certains enfants comme des victimes potentielles par ce qu’ils représentent.

Ex : l’enfant adultérin, l’enfant né d’un 1er mariage, l’enfant non désiré ou non accepté, l’enfant qui ne correspond à l’image idéalisée (l’enfant en situation de handicap)…

 3.1.2) Les facteurs tenant aux parents de l’enfant

Les parents maltraitants ont une relation pathologique avec leur enfant qui peut être favorisée par certains facteurs (la maladie mentale, l’alcoolisme, la toxicomanie…). Ils ont souvent en commun une immaturité affective, une mauvaise image d’eux-mêmes… dues le + souvent à des perturbations graves vécues pendant leur enfance (sévices physiques et psychologiques, carences de soins).

Les divorces (ces dernières années) constituent l’une des premières causes de maltraitance.

3.2) Les facteurs liés à l’environnement socioculturel

* Relever les facteurs à l’origine de la maltraitance liés à l’environnement socioculturel

 3.2.1) Difficultés matérielles (p.12 et 13)

Les parents au chômage, aux ressources insuffisantes, isolés, déracinés… risquent de passer plus facilement à l’acte.

3.2.2) Violences institutionnelles

Ce sont des violences ou négligences graves au sein des institutions spécialisées par manque de soins. Les professionnels épuisés par leurs conditions de travail ou la fatigue sont plus à risques.

* Est-ce le cas pour Diana ?

Non, rien de particulier à l’école

 3.2.3) Facteurs liés au témoin

* Remplir le tableau (DOC 1) suivant le modèle.
* Repérer les facteurs qui sont à l'origine de la maltraitance pour Diana.
* Repérer et classer les catégories de témoins par des couleurs différentes.

Il est important de détecter le plus rapidement possible les signes permettant d’identifier les mauvais traitements, tout en évitant les erreurs d’appréciation. Le témoin est celui qui voit, qui repère, qui entend les dires de l’enfant, de la PA…

En tant que citoyen ou professionnel de santé, sortir du silence est une obligation légale. Tout acte de maltraitance est intolérable et ne doit pas être toléré.

**4) Conduite à tenir en cas de maltraitance**

Objectif : Énoncer la conduite à tenir en cas de maltraitance

* S’interroger sur la procédure suivie au regard du tableau complété (DOC 1) et de l’article 222-14 du code pénal (DOC 2).

4.1) L’information préoccupante

Une information préoccupante concerne un enfant en danger ou en risque de l'être, c'est-à-dire un mineur dont on craint pour sa santé, sa sécurité, sa moralité.

Cette information est transmise à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département.

La finalité de cette transmission est d’évaluer la situation d’un mineur et de déterminer les actions de protection et d’aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier.

4.2) Le signalement

Le signalement concerne un mineur victime de maltraitances avérées et/ou de faits relevant d'une infraction pénale.

Cet écrit permet la saisine du Procureur de la République, qui prendra des mesures appropriées dans le but de protéger l'enfant (protection judiciaire immédiate, poursuite de l'infraction, saisine du juge des enfants, etc.).

Toute suspicion de maltraitance doit être signalée au 119 (n° gratuit). Des professionnels sont à l’écoute et conseillent chacun (citoyen et professionnel) 24h/24, 7jours/7. Tous les comptes rendus sont adressés à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du Conseil départemental.

**Signaler est une obligation.**

**Ne pas signaler : c’est faire prendre un risque important à l’enfant, provoquer des traumatismes qui l’empêcheront de se développer.**

**5) Les risques juridiques en cas de maltraitance**

*Objectif : Présenter les risques juridiques (sanctions) en cas d’acte maltraitant*

* À partir du DOC 2, préciser pour chaque situation le risque juridique :

M. et Mme BERTHELOT habitent dans un immeuble à 4 étages. Régulièrement, ils entendent Béatrice, la fille de leurs voisins pleurer. La petite fille est de plus en plus renfermée et raconte à la fille des BERTHELOT que son papa lui fait des papouilles uniquement quand sa maman est absente.

M. et Mme BERTHELOT, s’ils ne signalent pas ce cas, risquent 3 ans de prison et 45 000 euros d’amende.

Camille est élevée par sa tante. Elle est toujours très fatiguée, s’endort parfois en classe et est souvent malade. Elle explique à l’infirmière scolaire qu’elle ne mange pas tous les jours.

La tante de Camille peut être condamnée à 7 ans de prison et 100 000 euros d’amende pour privation de soins et d’alimentation.

Mme BERTIOLE élève seule son petit garçon Noa, âgé de 2 mois. Le jeudi 10 février 2021, exténuée par les pleurs de son enfant, elle l’a secoué pour le calmer. Lorsqu’elle l’a vu inconscient, elle a appelé immédiatement le SAMU. Les premiers examens ont montré que Noa était aveugle et paralysé.

Mme BERTIOLE est condamnée à 20 ans de prison pour avoir provoqué une infirmité permanente chez son fils en le secouant.

Évaluation formative

**Exercice d’écriture :**

Diana est retrouvée morte. Je suis l’un des protagonistes de l’affaire et je dresse un bilan de ce que j’ai fait, de ce que j’aurais dû faire (s’appuyer sur tableau rempli en DOC 1).

Je fais part de mes émotions face à ce drame en utilisant le lexique de l’émotion et des sentiments (s’appuyer sur le DOC 3).

* Rédiger un texte de 20 lignes.